



Service Accueil Temps Libre

Votre correspondant

Justine MAURY

Téléphone

082/61.03.33

E-mail

atl@yvoir.be

Facebook

[Accueil Temps Libre Yvoir](#)

Objet : Reprise de l'accueil extrascolaire – écoles communales

Chers parents,
Chers responsables d'enfants,

Conscients que vos horaires professionnels ne correspondent pas toujours aux horaires scolaires de vos enfants, nous souhaitons vous rappeler les différentes formules d'accueil proposées par le Service communal de l'Accueil extrascolaire.

1. Accueil au sein des écoles

Un accueil encadré par des accueillant(e)s formé(e)s est organisé dans chaque village, selon les horaires et tarifs suivants:

• **Matin : de 7h00 à 8h15**

- Première demi-heure gratuite (07h-07h30)
- Au-delà de la première demi-heure et jusqu'à 08h15 : 0,45€ par quart d'heure entamé
- Gratuité pour le 3^e enfant présent d'une même fratrie.

• **Soir : de 15h45 à 18h**

- 0,45€ par quart d'heure entamé dès 15h45 et jusqu'à 18h
- Au-delà de 18h : 5€ par enfant et par quart d'heure entamé
- Gratuité pour le 3^e enfant présent d'une même fratrie.

• **Badge** : première reproduction gratuite, les autres seront facturées 5€

2. Accueil extrascolaire communal – mercredi après-midi

À partir du **mercredi 02 septembre 2026**, nous accueillons vos enfants au **Hall Omnisports du Maka** :

- De 12h15 à 13h30 : Redevance forfaitaire de 2,25€ par enfant (Accueil sans participation aux activités)
- De 13h30 à 16h00 : Redevance forfaitaire de 2,75€ par enfant, 1,75€ à partir du 2^e enfant d'une même fratrie.

- Au-delà de 16h00 : 0,45€ par quart d'heure entamé et par enfant.
- Au-delà de 18h00 : Au-delà de 18h : 5€ par enfant et par quart d'heure entamé

Inscriptions obligatoire pour le mardi midi au plus tard : exclusivement via le e-guichet - <https://yvoir-formulaires.guichet-citoyen.be/inscriptions/inscription-accueil-extrascolaire/> - ou, à défaut, par mail via aes@yvoir.be.

3. Transport communal – accueil du mercredi après-midi

Selon vos besoins, un transport communal est prévu au départ des écoles de l'entité vers :

- **Yvoir** : Hall Omnisports du Maka (tarifs et modalités ci-dessus)
- **Godinne** : Conservatoire Adolphe Sax – implantation Godinne (inscription préalable obligatoire auprès du Conservatoire : godinne@conservatoire-dinant.be – 082/61.52.72)
- **Mont-Godinne** : Village des Enfants (inscription préalable obligatoire auprès du Village : Mme Vanderschuren - daphne.vanderschuren@chuucnamur.uclouvain.be - 081/42.27.59)

Reprise des trajets : mercredi 02 septembre 2026

Inscriptions pour le car : via le e-guichet via <https://yvoir-formulaires.guichet-citoyen.be/inscriptions/inscription-accueil-extrascolaire/> en précisant la destination (Maka, Godinne ou Village des Enfants), **au plus tard le mardi midi**.

4. Journées pédagogiques

En collaboration avec le Village des Enfants (CHU-UCL Namur – site de Godinne), l'accueil lors des journées pédagogiques y sera systématiquement organisé.

Inscriptions obligatoires directement auprès de Mme Vanderschuren – Village des Enfants (daphne.vanderschuren@chuucnamur.uclouvain.be - 081/42.27.59)

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le service ATL au 082/610.333 ou via atl@yvoir.be .

En attendant la reprise, nous souhaitons à vos enfants une excellente rentrée scolaire et vous remercions pour votre confiance et votre collaboration.

Pour le Service Accueil Temps Libre,

L'Échevine de l'Éducation,

Nathalie Blauwbloeme



La coordinatrice ATL,

Justine MAURY

